

TROPHÉE MARCEL CHASSAGNY

2025-2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales (*Vade-Mecum 2025*).
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I) CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS :**

Épreuve ouverte aux Clubs invités par le Club de CHIBERTA.

- **POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES :**

1) LES JOUEURS DOIVENT :

- Être licenciés du Club qu'ils représentent ou en passe de l'être pour l'année suivante
- Répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

Note :

- Chaque division ne devra comporter qu'une équipe par club.
- Phases de qualification : Aucun joueur ne pourra changer d'équipe lors de la phase de qualification composée du tour de stroke-play et de la phase de poules, à l'exception du passage d'une équipe de 2^{ème} division vers une équipe de 1^{ère} division du même club.
- Phases finales : Le potentiel de joueurs pourra être remis à zéro pour les phases finales. Il ne sera en revanche pas possible de changer le potentiel pour la suite de la compétition (entre la demi-finale et la finale).

Important : Chaque équipe doit donc renseigner un premier potentiel pour les phases de qualification (stroke-play et phase de poules) et un second pour les phases finales (demi-finale et finale).

2) HANDICAP PRIS EN COMPTE

Phase de Qualification en Stroke-play :

1 tour de qualification en formule de jeu Stroke-play au Golf de Chiberta. L'index du jour des rencontres, tel que figurant à cette date dans RMS.

Phase de poule et phase finale :

Match-play à partir des matchs de poule.

II) DIVISIONS

Nous vous rappelons que Le Trophée Marcel Chassagny a pour but d'entraîner les équipes 1 et 2 aux championnats par équipes de l'année. C'est pour cela qu'il est essentiel de fournir les équipes susceptibles de participer lors de ces championnats à venir.

- **1^{ère} Division :**
Biarritz 1 - Bordelais 1 - Chantaco 1 - Chiberta 1 - Hossegor 1 - La Nivelle 1 - Makila - Moliets 1 - Pau Golf Club - Seignosse 1
- **2^{ème} Division :**
Arcangues - Artiguelouve - Biarritz 2 - Bordelais 2 - Chantaco 2 - Chiberta 2 - Hossegor 2 - La Nivelle 2 – Mont de Marsan - Seignosse 2
- **Réserve : Salies de Béarn**

III) FORME DE JEU

1) PHASE DE QUALIFICATION

* 1 journée de qualification au **Golf de Chiberta : samedi 15 (Div 2) et dimanche 16 novembre (Div 1) 2025** pour l'ouverture de la compétition.

* 6 simples / Stroke-play / 18 trous.

* Les 5 meilleurs scores du jour seront retenus pour fixer le classement des 10 clubs et les 8 premiers clubs sont retenus en deux poules de 4.

- **Poule A :** Clubs classés 1, 4, 5 et 8
- **Poule B :** Clubs classés 2, 3, 6 et 7

En cas d'égalité entre les équipes, le départage se fera sur la carte non prise en compte, puis le cumul des 3 meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes.

Dans le cas où une équipe ne pourrait pas prendre son plus mauvais score (absence, disqualification...), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport aux autres.

En Division 1, les équipes à la 9^{ème} et 10^{ème} place au classement descendront en Division 2.

Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que les équipes finissant 9^{ème} et 10^{ème} de la Division 1 descendront en Division 2, et ne devront présenter qu'une seule équipe en Division 2 la saison suivante.

A l'inverse, les équipes finalistes de la Division 2 pourront monter uniquement si elles n'ont pas déjà une équipe en Division 1. Dans ce cas, ce seront les équipes demi-finalistes, puis les mieux classées aux qualifications qui auront la possibilité de monter en Division 1.

En 2025-2026, le nombre d'équipes sera de nouveau au nombre de 10 pour chaque division.

Ainsi, les 9^{ème} et 10^{ème} à l'issue de la phase de qualification en 2^{ème} Division, seront relégués en Réserve.

Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que si l'équipe 1 descend en 2^{ème} division, l'équipe 2 descend automatiquement en Réserve.

Une réserve sera créée intégrant les 2 équipes reléguées en 2024-2025 dont le Club de Chiberta se donne l'opportunité d'inviter un autre golf voisin à cette compétition.

S'il n'y a pas de clubs supplémentaires, les deux équipes réservistes seront automatiquement remontées en 2^{ème} Division.

Les vainqueurs remportant tout de même le « Trophée Chassagny » des équipes 2.

L'ordre de jeu pour les qualifications sera libre.

La liste des joueurs devra être transmise **au plus tard le dimanche précédent les qualifications au golf de Chiberta par mail.**

2) PHASE DE POULE :

À l'issue de la phase de qualification en Stroke-play disputée au Golf de Chiberta, les huit premiers clubs qualifiés sont répartis en deux poules de quatre clubs chacune selon leur classement :

- **Poule A** : clubs classés 1, 4, 5 et 8
- **Poule B** : clubs classés 2, 3, 6 et 7

Chaque rencontre est disputée en **match-play par équipes** selon les modalités définies par l'organisation du trophée : **1 foursome et 4 simples** à privilégier mais les capitaines des deux équipes peuvent décider d'organiser la rencontre au format complet si nécessaire (2 foursomes et 5 simples).

Une **victoire** rapporte **1 point**, une **défaite** rapporte **0 point**.

L'ordre de jeu en Match-play est libre et aucun match nul n'est autorisé. Pour le reste, voir le règlement général sur le VADE-MECUM Sportif 2025.

Chaque poule se dispute en **trois journées** entre le **17 novembre 2025** et le **02 février 2026** :

- **Journée 1 :**
 - Rencontre 1 : **Deux affiches** déterminées à la suite des qualifications (VADE-MECUM des compétitions par équipes 2025. Par exemple le 1^{er} des qualifications rencontre le 8^{ème}, le 2nd rencontre le 7^{ème}, et ainsi de suite...). Le Club de Chiberta publiera sur son site internet le classement et ainsi que les poules de chaque série avec les matchs de la première journée.
- **Journée 2 :**
 - Les deux **vainqueurs** de la Journée 1 s'affrontent.
 - Les deux **vaincus** de la Journée 1 s'affrontent.
- **Journée 3 (match de barrage) :**
 - Les équipes totalisant **1 victoire** à l'issue des Journées 1 et 2 s'affrontent pour déterminer le **deuxième club qualifié** de la poule.
 - L'équipe ayant remporté ses deux premiers matchs est **dispensée de cette journée** et est déclarée **1^{re} de poule**.

Les clubs par l'intermédiaire de leur Capitaine et Président de Commission Sportive, s'accordent librement sur les dates et lieux des rencontres de leur poule, sous réserve que **toutes les rencontres soient jouées au plus tard le 02 février 2026**. Le dimanche est à privilégier pour l'organisation de chaque rencontre.

En cas de désaccord, la **Commission sportive de l'AS Chiberta** est disponible pour échanger sur les modalités de la rencontre en concertation avec le club de Chiberta, les capitaines des équipes, et les clubs présents dans la poule.

Note :

Les capitaines doivent transmettre les résultats signés par les deux équipes au Comité d'organisation dans un délai de 48h après la rencontre.

Tout litige est tranché en dernier ressort par la Commission sportive de l'AS Chiberta et l'organisation du trophée Chassagny.

3) PHASE FINALE :

Le **tableau de match-play de la phase finale** sera établi d'après le classement des équipes dans la phase de poule comme suit :

1^{ère} et 2^{ème} DIVISION :

1A vs 2B

1B vs 2A

Forme de jeu : 3 Foursomes et 6 Simples sur 18 trous.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce qu'un des camps gagne, sauf si le résultat définitif est déjà acquis pour une équipe.

Les capitaines remettront la feuille de match au secrétariat du club réceptif au plus tard 15 mn avant l'heure officielle du premier départ.

L'ordre de jeu en Match-Play est libre.

Pour le reste, voir le règlement général sur le VADE-MECUM Sportif 2025.

Équipier absent : voir règlement général

« Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu. Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" ou "ordre de jeu forme réduite" n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite sur la fiche d'ordre de jeu à la ou aux dernières places.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité de l'épreuve pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe ».

En cas d'intempérie, le golf réceptif se réserve la possibilité de faire jouer les **phases finales en formule réduite** :

- 1 Foursome et 4 Simples

LES RÉSULTATS SERONT CENTRALISÉS
AU GOLF DE CHIBERTA **IMPÉRATIVEMENT**
APRÈS CHAQUE RENCONTRE PAR MAIL À : sportif@golfchiberta.com

Les **demi-finales et finales** sont prévues les samedi 07 et dimanche 08 février 2026 à **Chiberta**.

IV) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1) COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les représentants de chaque Club font partie du Comité de l'épreuve.

Golf d'ARCANGUES
Golf de BIARRITZ
Golf BORDELAIS
Golf de CHANTACO
Golf de CHIBERTA
Golf de HOSSEGOR
MAKILA Golf Club
Golf de MOLIETS
Golf de MONT DE MARSAN
Golf de La NIVELLE
PAU Golf Club
Golf de PAU ARTIGUELOUVE
Golf de SALIES DE BEARN (Réserve)
Golf de SEIGNOSSE

Ces représentants sont responsables des rencontres qualificatives se déroulant sur leur terrain.

Le Comité se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition.

2) MARQUES DE DÉPART

Repères blancs.

4) TROPHÉES

Les trophées sont offerts aux équipes finalistes de chaque Division.